

RAPPORT ANNUEL 2015

BÂTISSEUR DE COLLECTIVITES DURABLES



TABLE DES MATIÈRES

Message de la directrice générale	2
Message du président	3
Profil de l'organisation	4
Gouvernance	6
Structure organisationnelle	8
Comités	9
2015 en chiffres	10
Faits saillants	12
Vu du rétroviseur	14
Les grands enjeux	18
Transport régulier Rapport financier	20
Transport adapté Rapport financier	22



BÂTISSEUR
DE COLLECTIVITES
DURABLES



MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

2 À LA CROISÉE DES CHEMINS

À plusieurs chapitres, l'année 2015 aura marqué un tournant décisif dans l'évolution du Conseil intermunicipal de transport Laurentides. Au terme de cette 11^e année d'opération, après avoir connu, depuis 2006, une croissance spectaculaire tant au plan de l'achalandage, qu'à celui des heures de service, le CITL réussit à maintenir une vitesse de croisière intéressante, parmi les meilleures observées à l'échelle des organisations de transport collectif au Québec.

Nous pouvons, en effet, être fiers du fait que le CITL continue d'assurer plus de déplacements par kilomètres parcourus et de maintenir des coûts d'opération en deçà de la moyenne de l'ensemble, résultats qui attestent du dynamisme et de la vision dont fait preuve l'organisation. Cependant, malgré ces résultats, et bien que le réseau ait atteint une solide maturité, la croissance démographique et économique de la région desservie entraîne une demande accrue en services, à laquelle le CITL ne pourra bientôt plus répondre de façon aussi adéquate, principalement en raison de l'état actuel des infrastructures, du manque de diversité dans les sources de financement et du désengagement progressif de l'État, notamment au chapitre du transport adapté. À lui seul, ce secteur aura connu une hausse de 23 % du nombre de nouvelles personnes admises ces 5 dernières années, soit un rythme d'environ 300 nouveaux usagers par année.

C'est avec ces enjeux en tête que le CITL s'est livré, en 2015, à un exercice de positionnement qui l'a conduit à se doter d'un tout nouveau plan stratégique. Projeté à l'horizon 2025, ce travail exigeant et rigoureux a permis d'identifier les orientations et les actions les plus susceptibles d'améliorer le réseau et l'offre de service globale, dans la perspective d'accroître de 20 % le nombre de déplacements annuels d'ici 2025. Il va de soi qu'un tel objectif ne pourra être atteint que par une juste participation gouvernementale au financement des services, par la mise en place de solutions innovantes telle l'électrification du réseau, de même que par l'aménagement d'infrastructures de transport collectif adaptées aux besoins. Le réseau autoroutier, et particulièrement celui de l'A-15, atteint aujourd'hui un tel point de saturation qu'il entrave sérieusement le développement du transport collectif, en plus de nuire à l'économie de la région et des régions voisines.

Dans ce contexte, l'aménagement de voies réservées sur le plus achalandé axe autoroutier de la province devient une priorité incontournable. C'est d'ailleurs la position que le CITL a ardemment défendue en 2015, en lançant la plus vaste campagne de sensibilisation de son histoire. « Ma voix pour la voie » est devenue le véhicule par lequel la population et les forces vives du milieu ont pu exprimer au gouvernement leurs revendications et leur appui à l'égard de ce projet structurant duquel dépendent tant d'enjeux cruciaux.

De nombreux défis restent à relever au cours des prochaines années pour atteindre l'efficience recherchée, autour desquels se mobilise l'organisation. Dans l'intervalle, je tiens à remercier le conseil d'administration de son soutien sans faille et de la confiance manifestée envers l'administration. Tout comme je tiens à souligner l'immense contribution de l'ensemble des employés du CITL, qui, par leurs actions, leurs initiatives et leur implication quotidienne, propulsent notre organisation au rang des meilleures, au profit de nos usagers.



Nicole Houle
Directrice générale

MESSAGE DU PRÉSIDENT

BÂTISSEUR
DE COLLECTIVITÉS
DURABLES



Pierre Charron

Pierre Charron
Président du CITL
Maire de la
Ville de Saint-Eustache

UNE ANNÉE CHARNIÈRE À TOUS LES NIVEAUX

3

Au moment de dresser le bilan de l'année écoulée, il est permis de conclure que 2015 aura été une année charnière à tous les niveaux pour l'organisation. À la nécessité de planifier l'avenir du transport collectif à l'échelle de la région, qui s'est traduite par l'adoption d'un nouveau tout plan stratégique, doté d'objectifs ambitieux et propres à favoriser son développement, s'est ajoutée celle de devoir défendre et promouvoir vigoureusement les intérêts d'une population et d'une région en constante croissance.

À l'aube de l'importante réforme annoncée dans la gouvernance du transport collectif métropolitain, le CITL a en effet défendu énergiquement son modèle d'organisation auprès des autorités gouvernementales, s'appuyant sur le succès indéniable de ses onze dernières années, où il a vu son taux d'achalandage croître de 89 %, et son nombre de déplacements atteindre 6,4 millions par année, faisant de lui le plus important et le plus performant CIT de la région métropolitaine.

Ce succès, le CITL le doit à sa connaissance intime du territoire qu'il dessert, à sa juste perception des besoins de sa clientèle, à la proximité qu'il a su entretenir avec ses usagers, à la vision concertée qu'ont ses villes membres à l'égard d'un réseau de transport collectif qui soit entièrement dédié au développement et à l'épanouissement de leurs communautés, à qui elles demeurent redevables. L'heureuse combinaison de ces facteurs a non seulement permis au CITL de se positionner comme un acteur de premier plan dans l'organisation de déplacements collectifs à l'échelle métropolitaine, mais également de devenir un partenaire incontournable du développement de communautés durables à l'échelle même de la région.

En dépit des pressantes représentations qu'il a faites, force est de constater que le modèle du CITL ne pourra subsister dans sa forme actuelle une fois la nouvelle gouvernance mise en place. Toutefois, les villes membres, dont la compétence en matière d'organisation du transport par autobus n'est plus à prouver, et malgré le rôle dilué qui leur sera dévolu, entendent plus que jamais veiller au grain et s'assurer que toutes les décisions qui seront prises le soient dans l'intérêt premier des usagers et des contribuables de leur région. Elles veilleront également à promouvoir énergiquement la nécessité d'investir dans l'aménagement d'infrastructures de transport performantes, dans la région à plus forte croissance de tout le Québec, là où les besoins sont pressants et continueront de l'être. De même qu'ils plaideront sans relâche pour un réinvestissement immédiat dans le transport adapté, après des années de désengagement de l'État. La croissance de la demande en transport adapté est en effet telle que, sans investissement massif de Québec, les Villes seront bientôt placées devant des choix extrêmement difficiles à faire.

Les défis qui attendent le CITL, en 2016 et dans l'avenir, sont complexes et multiples et exigeront une attention démultipliée. Je ne doute pas que nous saurons les relever, comme nous avons su faire face à tous les défis que se sont posés à nous jusqu'à présent. À ce chapitre, je tiens à remercier mes collègues du Conseil d'administration ainsi que les membres de la direction, pour leur collaboration dans chacun de nos projets et pour la solidarité indéfectible dont tous ont fait preuve à travers les dossiers cruciaux que nous avons été amenés à défendre.

Je tiens enfin à remercier chaleureusement nos partenaires transporteurs, de même que l'ensemble des employés de mettre, jour après jour, et quel que soit le contexte, leurs compétences, leur professionnalisme et leur dynamisme au service des usagers. Ensemble, nous pouvons être fiers de contribuer de façon aussi significative à l'édification de communautés durables.

Merci à tous!

PROFIL DE L'ORGANISATION

BÂTISSEUR
DE COLLECTIVITÉS
DURABLES

4 Ayant pour mission de contribuer au développement économique, à la consolidation de milieux de vie de qualité ainsi qu'à l'adoption de modes de vie respectueux de l'environnement, le Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) est l'organisme de transport responsable de la planification et de l'exploitation du transport collectif pour quatorze municipalités de la Couronne Nord de Montréal, comprises dans la région des Laurentides. Né en 2004 du regroupement de quatre organisations de transport collectif, le CIT Laurentides offre à une population de 372 741 personnes des services de transport en commun régulier et adapté, par autobus et par taxi collectif, sur un territoire couvrant les MRC de Deux-Montagnes, Thérèse-De-Blainville, Mirabel, de même qu'une partie de celui de la MRC de La Rivière-du-Nord.

Bâtisseur de collectivités durables au sein d'une région en plein essor, le CIT Laurentides a su développer une offre de services diversifiée, adaptée aux besoins courants de différentes clientèles. Avec ses correspondances rapides, sa desserte du réseau de métro, de même qu'avec des horaires ajustés à ceux des trains de banlieue, le réseau du CIT Laurentides conjugue souplesse et efficacité sur un territoire de près de deux fois la superficie de l'île de Montréal.

Outre son service de transport régulier par autobus, le CITL offre également sur son territoire un service de transport adapté qui contribue à l'autonomie des personnes à mobilité réduite. En collaboration avec les municipalités de Blainville, Boisbriand, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Saint-Jérôme et Sainte-Thérèse, ce même service organise de plus un service de transport spécifiquement destiné aux aînés de 65 ans et plus qui ne sont pas admissibles au transport adapté. Les résidents des secteurs à faible densité de population ont, pour leur part, accès aux services de transport en commun, grâce à huit lignes de taxis collectifs. Le CITL est enfin le seul conseil intermunicipal de transport à intégrer au service d'autobus régulier quelque 2 700 élèves de niveau secondaire.



EN PARTENARIAT POUR ASSURER L'OFFRE DE SERVICES

Responsable de la gestion et de l'organisation du transport par autobus et par taxis collectifs, le CIT Laurentides en confie l'opération à quatre transporteurs régionaux d'autobus ainsi qu'à sept entreprises de taxi. La qualité du service dispensée par ces partenaires fait l'objet d'un cahier des charges précis et est fréquemment évaluée par le CIT Laurentides.

QUATRE TRANSPORTEURS RÉGIONAUX POUR LE SERVICE DE TRANSPORT RÉGULIER

- Autobus Deux-Montagnes inc.
- Robert Paquette Autobus et Fils inc.*
- Transcobec inc.*
- Transdev Québec inc.

SEPT COMPAGNIES DE TAXIS POUR LES SERVICES DE TRANSPORT ADAPTÉ ET/OU DE TAXI COLLECTIF

- Taxi 7000 (Sainte-Thérèse)
- Taxi Mirabel (Mirabel)
- Taxi Sainte-Anne (Sainte-Anne-des-Plaines)
- Taxi Cercle du Nord inc. (Saint-Jérôme)
- Taxi De Luxe St-Eustache inc. (Saint-Eustache)
- La cie de taxi Laurentides inc. (Saint-Jérôme)
- Taxi Bellerive (Mirabel)

UNE DIVERSITÉ DE MOYENS

- 116 autobus de formats variés équipés de supports à vélos, assurant le service sur les lignes régulières
- 28 autobus dédiés à l'intégration des élèves de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
- 6 minibus utilisés pour le transport adapté
- Plus d'une centaine de taxis, utilisés pour le taxi collectif et le transport adapté

LE CIT LAURENTIDES EN CHIFFRES

- 90 lignes d'autobus
- 8 lignes de taxi collectif
- 6,4 millions de déplacements par année
- 351 132 heures de services dispensées annuellement
- 1745 arrêts sur le territoire
- 6 gares du réseau de trains, 1 terminus d'autobus et plusieurs autres points de correspondance
- Rejoint 2 lignes de train de banlieue : Deux-Montagnes et Saint-Jérôme
- Rejoint 2 stations de métro à Laval : Montmorency et Cartier
- Dispense ses titres de transport dans 17 points de vente, 3 billetteries métropolitaines et 3 centres de service

* Offrent aussi des autobus adaptés pour le service du transport adapté.



GOUVERNANCE

6

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Organisme de droit public constitué en vertu de la Loi sur les conseils inter-municipaux de transport dans la région de Montréal (L.R.Q., c. C-60.1), le conseil d'administration du CIT Laurentides est composé de membres désignés par les conseils des municipalités de son territoire, auxquels se joignent deux membres choisis parmi les usagers des services de transport régulier et du transport adapté.

Le conseil d'administration (CA) nomme cinq de ses membres afin de former le comité exécutif (CE). En 2015, ce dernier est composé de Pierre Charron, président et maire de Saint-Eustache, Sylvie Surprenant, vice-présidente et mairesse de Sainte-Thérèse, Marlene Cordato, mairesse de Boisbriand, Stéphane Maher, maire de Saint-Jérôme et Normand Clermont, conseiller de Pointe-Calumet.

VISION

Assurer un leadership dans le domaine du transport en commun de façon responsable et devenir un réel outil de développement durable pour la région.

MISSION

Contribuer au développement économique, à la consolidation de milieux de vie de qualité ainsi qu'à l'adoption de modes de vie respectueux de l'environnement par une offre de service de transport collectif adaptée aux besoins des citoyens et établie dans le respect des ressources financières disponibles.

VALEURS

Respect des usagers
Qualité des services
Responsabilité sociale



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BLAINVILLE Richard Perreault Membre Guy Frigon Substitué	POINTE-CALUMET Normand Clermont* Membre Serge Bédard Substitué	SAINT-JÉRÔME Stéphane Maher* Membre Gilles Robert Substitué
BOIS-DES-FILION Denis Bourgeois Membre Denis Poirier Substitué	ROSEMÈRE Normand Corriveau Membre Guylaine Richer Substitué	SAINT-JOSEPH-DU-LAC Donald Robinson Membre Michel Thorn Substitué
BOISBRIAND Marlene Cordato* Membre Daniel Kaeser Substitué	SAINTE-ANNE-DES-PLAINES Alain Cassista Membre Guy Charbonneau Substitué	REPRÉSENTANTS DES USAGERS TRANSPORT RÉGULIER Simon Bastien Membre
DEUX-MONTAGNES Michel Mendes Membre Frédéric Berthiaume Substitué	SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC François Robillard Membre Yves Legault Substitué	TRANSPORT ADAPTÉ Pierre Langlois Membre Jean Perron Substitué
LORRAINE Martine Guilbault Membre Michèle Tremblay Substitué	SAINTE-THÉRÈSE Sylvie Surprenant* Vice-présidente Luc Vézina Substitué	CIT LAURENTIDES Nicole Houle Directrice générale et secrétaire Chantal Lecompte Trésorière
MIRABEL Francine Charles Membre Jean Bouchard Substitué	SAINT-EUSTACHE Pierre Charron* Président Janique-A. Danis Substitué	

*Comité exécutif



MEMBRES ET SUBSTITUTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DÉCEMBRE 2015

SUR LA PHOTO (de gauche à droite) Normand Clermont (Pointe-Calumet), Nicole Houle (directrice générale et secrétaire), Sylvie Surprenant (Sainte-Thérèse, vice-présidente du CITL), Denis Bourgeois (Bois-des-Filion), Jean Bouchard (Mirabel), Serge Bédard (Pointe-Calumet), Richard Perreault (Blainville), Alain Cassista (Sainte-Anne-des-Plaines), Martine Guilbault (Lorraine), Marlene Cordato (Boisbriand), Simon Bastien (représentant des usagers du transport régulier), Pierre Charron (Saint-Eustache, président du CITL), Luc Vézina (Sainte-Thérèse), Pierre Langlois (représentant des usagers du transport adapté), Michel Mendes (Deux-Montagnes), Guy Frigon (Blainville), Francine Charles (Mirabel), François Robillard (Sainte-Marthe-sur-le-Lac), Michel Thorn (Saint-Joseph-du-Lac) et Normand Corriveau (Rosemère).

ABSENTS DE LA PHOTO : Daniel Kaeser (Boisbriand), Denis Poirier (Bois-des-Filion), Frédéric Berthiaume (Deux-Montagnes), Michèle Tremblay (Lorraine), Jean Perron (représentant des usagers du transport adapté), Guylaine Richer (Rosemère), Guy Charbonneau (Sainte-Anne-des-Plaines), Yves Legault (Sainte-Marthe-sur-le-Lac), Janique-A. Danis (Saint-Eustache), Stéphane Maher (Saint-Jérôme), Gilles Robert (Saint-Jérôme), Donald Robinson (Saint-Joseph-du-Lac) et Chantal Lecompte (trésorière).



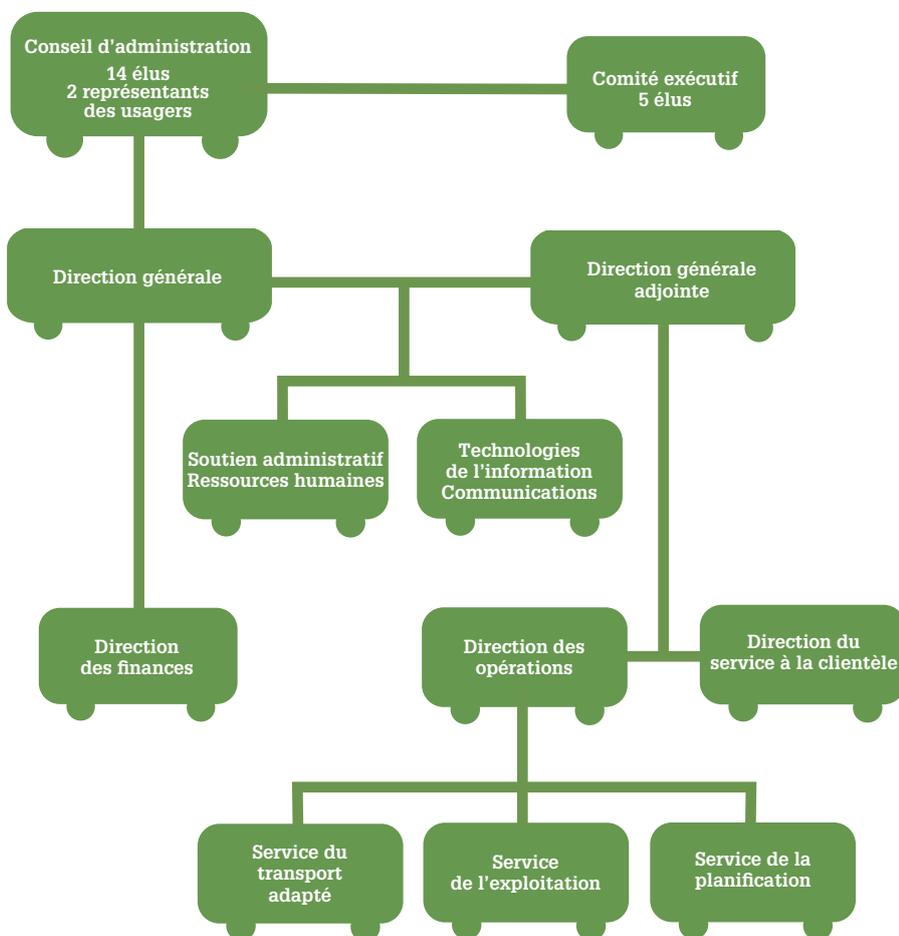
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

MEMBRES : Chantal Ratté (Directrice générale adjointe), Lucy Bissonnette (Chef, Service des finances), Chantal Lecompte (Directrice, Service des finances), Nicole Houle (Directrice générale), France Varennes (Chef, transport adapté), Linda Vona (Directrice, Service à la clientèle), Louis Champagne (Directeur des opérations).
 ABSENT DE LA PHOTO : Frédéric Houde (Chef, Service de l'exploitation)

ÉQUIPE DE GESTION

Le conseil d'administration et le comité exécutif sont appuyés dans l'exercice de leurs fonctions par les trois services du CITL et la direction générale. Ces derniers ont pour mandat de maintenir la satisfaction des usagers à un niveau élevé, d'assurer un degré d'efficacité maximal dans le fonctionnement de l'organisation et d'agir au nom du CITL auprès des partenaires externes.

Le Service à la clientèle, les Service des opérations et le Service des finances assurent, pour leur part, le bon fonctionnement de leurs activités, en plus de conseiller la direction générale dans leur champ de responsabilités respectif.



COMITÉS

Le CITL compte quatre comités chargés d'apporter leur soutien au conseil d'administration. Selon la nature de leur mandat, les comités sont composés de membres du conseil d'administration, de responsables de l'administration et de représentants externes.

COMITÉ DE DIRECTION

Le comité de direction est constitué de la directrice générale, de la directrice générale adjointe, de la directrice Service des finances, de la directrice Service à la clientèle et du directeur des opérations. Il se réunit deux fois par mois afin d'assurer le suivi des activités stratégiques. Véritable lieu d'échange et de réflexion, le comité de direction joue un rôle de contrôle et s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble des services.

COMITÉ FINANCES-PLANIFICATION

Composé de trois élus membres du conseil d'administration, de la directrice générale adjointe, de la directrice Service des finances et du directeur des opérations, le Comité finances-planification a pour mandat d'évaluer les propositions de modification et de développement du service, d'effectuer les prévisions budgétaires qui y sont reliées et d'en faire rapport au comité exécutif.

COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT ADAPTÉ

Présidé par un membre du conseil d'administration et se réunissant environ quatre fois l'an, ce comité aide à l'analyse de certains dossiers et est chargé de faire des recommandations à la direction et au conseil d'administration. Il est composé d'au moins cinq membres, dont le chef du transport adapté, d'un membre du comité d'admissibilité et de trois représentants d'organismes.

COMITÉ D'ADMISSION DU TRANSPORT ADAPTÉ

Le comité d'admission constitue l'instance locale décisionnelle en matière d'admissibilité. Seuls les membres de ce comité ont le pouvoir de prendre les décisions quant à l'admission d'une personne au transport adapté et toute décision doit être prise à l'unanimité. Les critères d'admissibilité sont fixés par le ministère des Transports du Québec. Ce comité tripartite, composé d'un officier délégué du CITL, de un à trois représentants des personnes handicapées et d'un représentant du réseau de la santé et des services sociaux, réunit ses membres au moins une fois par mois pour étudier les nouvelles demandes.

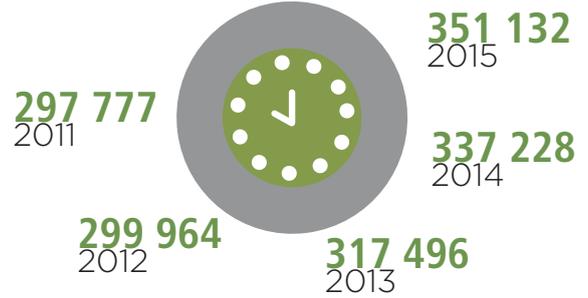


2015

EN CHIFFRES

10

HEURES DE SERVICE TOTALES ANNUELLES



TRANSPORT PAR AUTOBUS

Bien que la courbe de croissance ait été plus modérée en 2015 qu'au courant des années précédentes, l'organisation des transports, l'offre de service adaptée aux besoins évolutifs des usagers et le déploiement continu du réseau permettent au CITL d'offrir plus d'heures de service et de continuer de figurer parmi les CIT les plus performants de la région métropolitaine.



PROGRESSION DE LA POPULATION MUNICIPALITÉS MEMBRES DU CITL



* Retrait de la Ville d'Oka du CITL

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

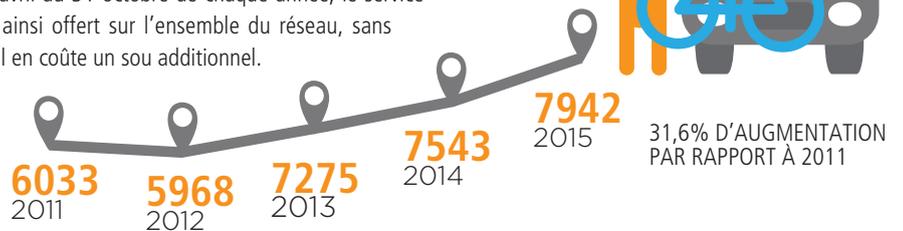
Le graphique suivant illustre l'évolution des contributions de l'ensemble des intervenants.



VÉLO-BUS

SUR TOUS LES AUTOBUS, À CHAQUE ARRÊT!

Répondant à un courant solidement établi, selon lequel les usagers sont de plus en plus nombreux à adopter une pluralité de modes de transport lors de leurs déplacements, le CITL offre à ses usagers-cyclistes son service de vélo-bus. Du 15 avril au 31 octobre de chaque année, le service est ainsi offert sur l'ensemble du réseau, sans qu'il en coûte un sou additionnel.

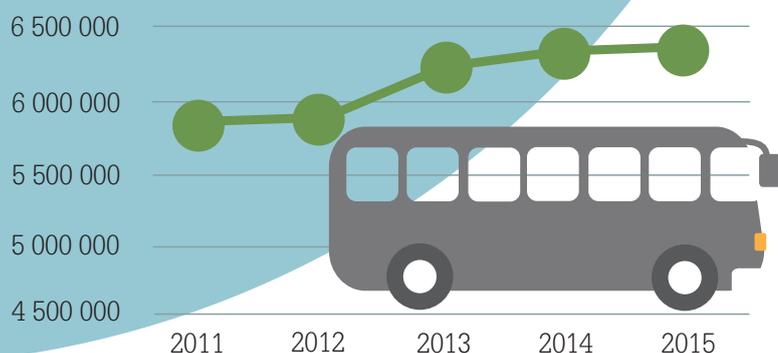


*Les données proviennent du « Répertoire des municipalités du Québec » et sont disponibles sur le site Internet du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

ACHALANDAGE

TRANSPORT RÉGULIER TOUJOURS EN TÊTE AU CHAPITRE DES DÉPLACEMENTS!

Après avoir connu une croissance exceptionnelle de 76% depuis 2006, le CITL poursuit sa progression en termes d'achalandage, avec tout près de 6,4 millions de déplacements réguliers.



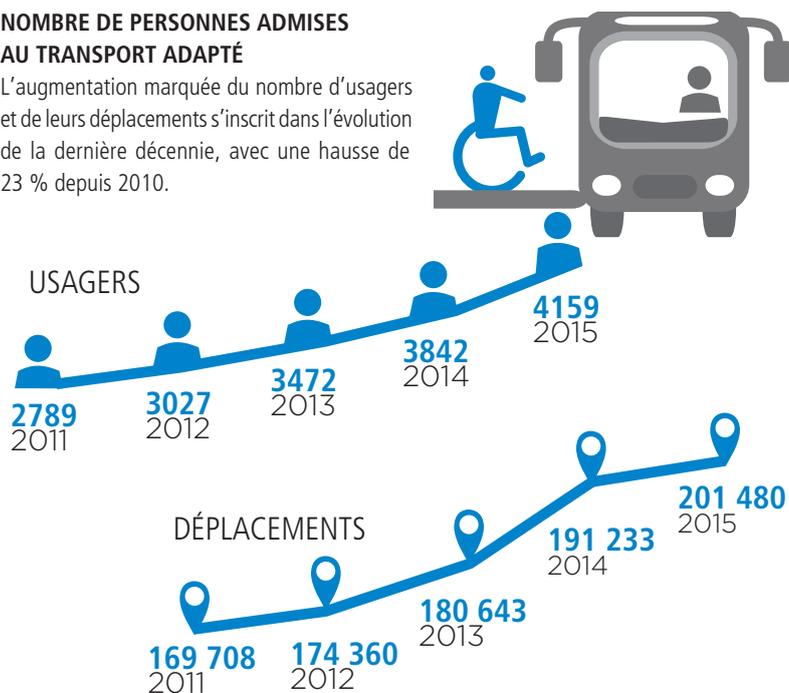
TRANSPORT ADAPTÉ UNE DEMANDE CROISSANTE

À la fin de 2015, le CITL dénombrait 4 159 personnes à mobilité réduite ayant accès au service de transport adapté, soit 317 usagers de plus que l'année précédente, portant la hausse annuelle des admissions à 7,62 %. Les usagers du transport adapté ont effectué 201 480 déplacements en 2015, comparativement à 191 233 l'année précédente, pour une hausse de 5,4 %.

Compte tenu des projections démographiques pour la région des Basses-Laurentides, lesquelles prévoient un vieillissement de la population, il faut s'attendre à ce que la croissance de la demande pour le transport adapté se poursuive pendant plusieurs années, et cela, au moment même où le gouvernement réduit sa participation financière pour l'augmentation des services de transport adapté.

NOMBRE DE PERSONNES ADMISES AU TRANSPORT ADAPTÉ

L'augmentation marquée du nombre d'usagers et de leurs déplacements s'inscrit dans l'évolution de la dernière décennie, avec une hausse de 23 % depuis 2010.

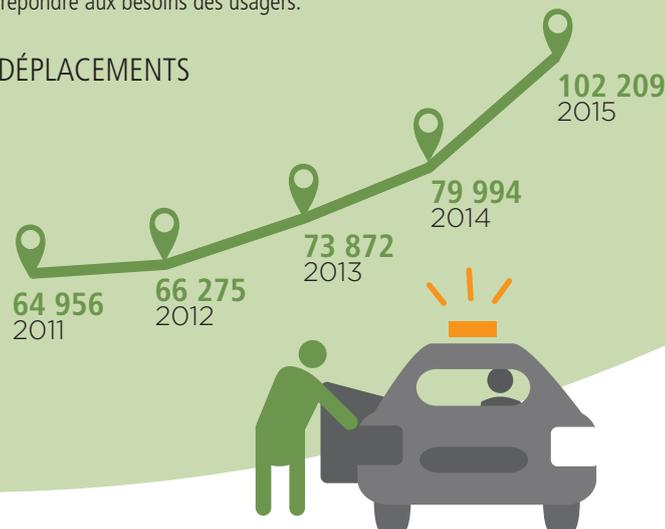


TAXI COLLECTIF

UNE HAUSSE SPECTACULAIRE DE 27,8 % !

Avec une augmentation marquée de l'achalandage sur ses sept lignes de taxi collectif, lesquelles, ensemble, comptabilisent 102 209 déplacements en 2015, le CITL démontre qu'il offre une solution adaptée, pratique et efficace, là où l'achalandage et la densité de la population ne justifient pas l'emploi d'autobus. La hausse de 27,8 % de l'achalandage par rapport à l'année précédente atteste que la qualité du service et les nombreux changements apportés en 2014 lors de la refonte du service à Saint-Jérôme, et la bonification, en 2015, de l'offre en taxi collectif à Mirabel, ont su répondre aux besoins des usagers.

DÉPLACEMENTS



TAXIBUS TRANSPORT DES AÎNÉS UN SERVICE ADAPTÉ À DES BESOINS BIEN CIBLÉS

Sept municipalités membres offrent, au coût modique de 1 \$, un service de transport des aînés par taxibus. Celles-ci défraient les coûts du service sur leurs territoires, en fixent les modalités et en assurent la promotion, tandis que la réservation et la planification des déplacements s'effectuent au CITL, par l'entremise du Service du transport adapté.

Une personne âgée de Saint-Jérôme, peut ainsi, par exemple, se déplacer à l'intérieur de sa ville, de chez elle jusqu'à une liste d'endroits donnés (centre commercial, pharmacie, etc.), et être ramenée à son domicile par le biais de ce même service. Celui-ci est offert en semaine, selon des horaires prédéterminés, qui varient selon les villes.

FAITS SAILLANTS

ADOPTION DU PLAN STRATÉGIQUE

12

RÉPONDRE AUX DÉFIS DE LA PROCHAINE DÉCENNIE

S'étant alliées, en 2004, afin de se doter du plus important conseil inter-municipal de transport de la région métropolitaine, les municipalités membres du CIT Laurentides ont depuis concentré leurs efforts à bonifier les choix offerts à la population des Basses-Laurentides en matière de mobilité. Étant situées au sein d'une région particulièrement dynamique, les municipalités membres du CITL s'emploient depuis plus d'une décennie à répondre aux besoins d'un territoire en constante évolution, où l'essor de l'emploi s'accompagne de la plus forte croissance démographique observée au Québec. À cette fin, dès la fin de 2009, les membres du conseil d'administration du CITL dotaient l'organisation d'un outil stratégique visionnaire, le Plan de mobilité durable 2010-2015 - horizon 2020, dans l'objectif de développer une culture du transport collectif, favoriser le développement et à consolidation de milieux de vie de qualité, contribuer à l'essor économique des municipalités du territoire du CITL, sauvegarder les ressources, protéger l'environnement et maintenir une saine gestion d'entreprise.

Depuis lors, les services ont été améliorés et davantage intégrés, la tarification simplifiée, le partage des coûts entre les villes membres revu, les processus de gestion améliorés, avec pour résultante une croissance fulgurante du nombre de déplacements accomplis sur le réseau du CITL. Toutefois, dans le contexte où le développement du transport collectif est freiné par des schémas de déplacements de plus en plus éclatés, par une demande en déplacements sans cesse accrue, par un manque criant de diversité de sources de revenus, lesquels créent une pression toujours plus forte sur les municipalités, de même que par des infrastructures de transport saturées ou inadaptées, le CITL, en dépit de ses succès, se devait d'entamer un nouveau chantier en mesure de répondre à l'ampleur des défis et d'atteindre les objectifs gouvernementaux, métropolitains et municipaux en matière de mobilité durable.

L'exercice d'évaluation et de révision des axes stratégiques mené par le CITL a conduit à l'élaboration d'un nouveau document d'orientation, Le Plan stratégique 2020 – horizon 2025, qui se veut le guide et l'outil qui permettra au CITL de répondre, entre autres, au besoin grandissant de services et de favoriser, tant le développement du transport collectif, que celui de la région aux plans économique, social et démographique. Doté d'objectifs clairement définis et s'appuyant sur un solide plan d'action, le nouveau plan stratégique s'articule autour de quatre grands axes d'orientation.

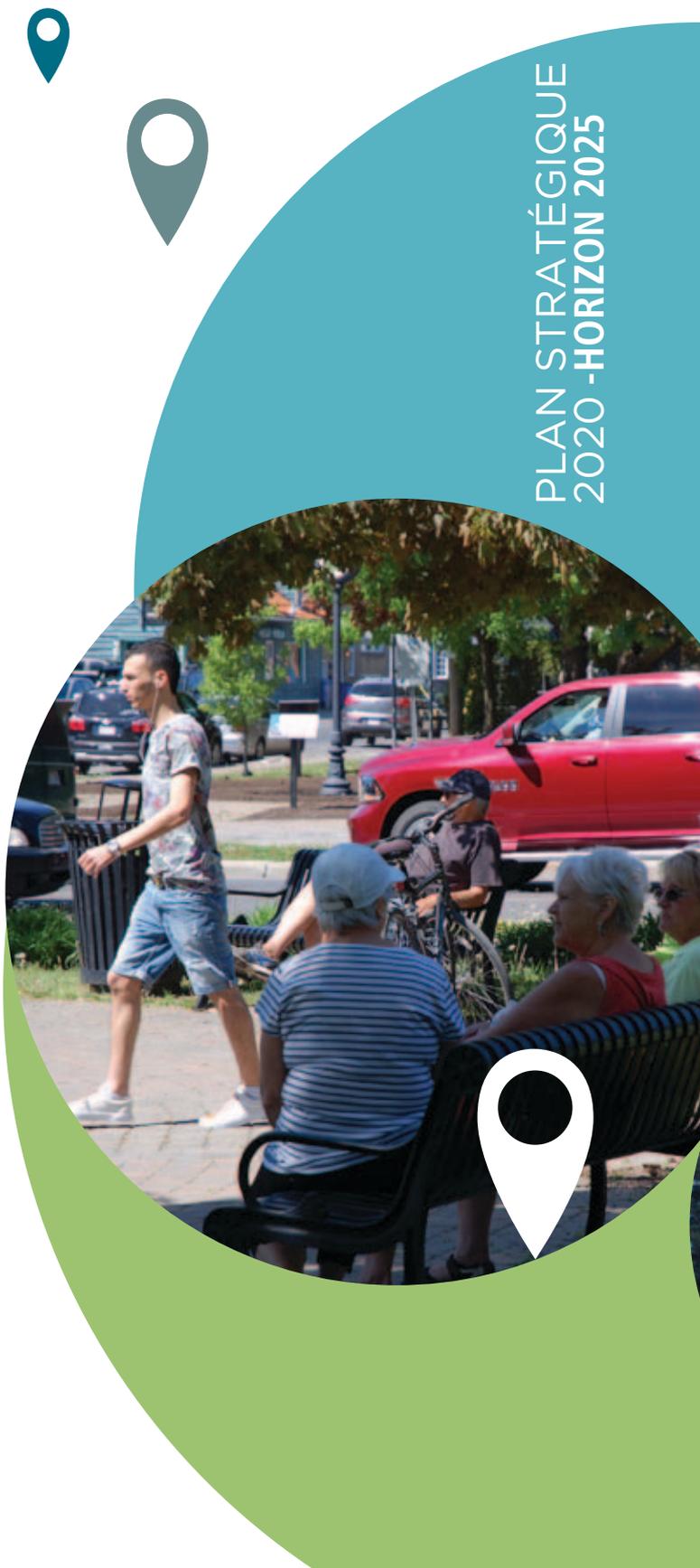
QUATRE GRANDS AXES

DÉVELOPPER UNE CULTURE DU TRANSPORT COLLECTIF

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES MUNICIPALITÉS MEMBRES

MAINTENIR UNE SAINTE GESTION D'ENTREPRISE



AXE 1 DÉVELOPPER UNE CULTURE DU TRANSPORT COLLECTIF

OBJECTIFS

Répondre de façon efficiente aux besoins en déplacement
Réduire les temps de parcours
Accompagner l'évolution urbaine et démographique
Améliorer l'expérience du transport collectif
Promouvoir le transport collectif

CIBLES 2020

Accroître de 20 % le nombre de déplacements annuels, pour atteindre 7,7 millions de déplacements par an
Déployer la phase IV du système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs
Atteindre un taux de fiabilité suffisant des données issues du système d'aide à l'exploitation pour fournir une information clientèle en temps réel

AXE 2 AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS

OBJECTIFS

Prendre le virage de l'électrification des transports
S'assurer d'une consommation responsable
Contribuer à une urbanisation orientée vers le transport collectif

CIBLES 2020

Former 100 % des conducteurs à la conduite écologique
Mener les premiers tests de véhicules électriques
Fournir la cartographie numérique des lignes de transport collectif aux 14 services d'urbanisme ainsi qu'aux 4 MRC

AXE 3 CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES MUNICIPALITÉS MEMBRES

OBJECTIFS

Promouvoir l'aménagement d'infrastructures adéquates de transport collectif
Obtenir une juste participation gouvernementale au financement des services
Faire valoir les besoins spécifiques de la région dans le cadre de la réforme de la gouvernance du transport collectif

CIBLES 2020

Pourvoir de voies réservées les principaux axes autoroutiers (A-13, A-15, A-19)
Promouvoir la remise en marche du projet de la gare de Mirabel
Obtenir un financement récurrent en provenance du Fonds vert pour le développement de l'offre de services en transport collectif

AXE 4 MAINTENIR UNE SAINTE GESTION D'ENTREPRISE

OBJECTIFS

Maintenir l'autonomie du CITL
Poursuivre une gestion efficiente du CITL
Miser sur une main d'oeuvre qualifiée et mobilisée
Maintenir une participation adéquate des usagers au financement des services

CIBLES 2020

Inclure une section consacrée aux indicateurs de gestion dans le Rapport annuel du CITL
Dans le cadre de la fusion annoncée par le ministre des Transports, modifier la structure juridique du CIT Laurentides tout en maintenant son autonomie



2015 VU DU RÉTROVISEUR

14

REFONTE DU SERVICE DE TAXI COLLECTIF DANS MIRABEL

La demande en taxi collectif étant en hausse croissante dans certains secteurs moins densément peuplés de Mirabel, le CITL a procédé à une refonte majeure de ce service en 2015, modifiant, entre autres changements, les trajets des lignes de taxi collectif 14, 18 et 19.

Plus de flexibilité pour les usagers

Par ailleurs, la ligne d'autobus 41, qui, jusqu'à la refonte, et en heures de pointe seulement, partait du secteur Saint-Augustin pour conduire les passagers à la gare de Deux-Montagnes, a été remplacée par la ligne de taxi collectif 18, qui conduit en tout temps directement les usagers à la gare de Deux-Montagnes et qui effectue de plus un nouvel arrêt au terminus de Saint-Eustache. Une refonte globale et adaptée, qui se traduit pour les usagers par plus de flexibilité, plus d'accessibilité et des trajets simplifiés.

DES AJUSTEMENTS SUR LES LIGNES 9, 100 ET 107 À SAINT-JÉRÔME

En août 2014, le CITL procédait à une refonte totale du service de transport collectif dans Saint-Jérôme, qui offre depuis de nouvelles lignes d'autobus bidirectionnelles, de nouveaux services de taxi collectif, de même qu'une fréquence accrue et un service prolongé le soir et les week-ends.

À l'écoute de ses usagers, et dans le but de s'ajuster à leurs besoins évolutifs, le CITL a procédé en 2015 à des ajustements mineurs sur la ligne 9, la plus fréquentée du réseau, sur la ligne 107, ainsi que sur la ligne 100, de manière à desservir notamment les résidents du Manoir Saint-Jérôme.

Par ailleurs, les données indiquant clairement que l'achalandage sur les lignes 100 et 107, à l'ouest de l'Autoroute 15, n'optimisait pas le recours aux autobus réguliers, le CITL a ainsi repensé le trajet de ces lignes et accru son service de taxi collectif dans ce secteur, répondant ainsi de meilleure façon aux besoins des usagers.

MODIFICATION DES PARCOURS DANS SAINTE-ANNE-DES-PLAINES

À la lumière des statistiques colligées et des besoins exprimés par la clientèle, le CITL a procédé, en août dernier, à des ajustements sur les parcours des lignes 23 et 24. Entre autres changements, la ligne 23 a vu son trajet modifié et assure à présent seule les déplacements en partance de Sainte-Anne-des-Plaines, les fins de semaine et jours fériés, le faible achalandage observé sur la ligne 24 durant ces jours et périodes ne justifiant pas le passage d'autobus sur ce trajet.

DES TRAJETS AJUSTÉS À DEUX-MONTAGNES ET À SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

À Sainte-Marthe-sur-le-Lac, la ligne 93 a connu des modifications en 2015, et offre dorénavant, à la satisfaction des usagers, une nouvelle desserte sur la rue Louise et dans le secteur en fort développement du boulevard des Pins, au nord du boulevard des Promenades. Compte tenu des modifications de trajet apportées à la ligne 93, et dans un souci d'efficacité, le CITL a également révisé le trajet de la ligne 92, laquelle dessert désormais la gare Grand-Moulin.

DE NOUVEAUX ABRIBUS POUR UNE MEILLEURE EXPÉRIENCE CLIENT

Attendre l'autobus à l'abri des intempéries ajoute significativement à l'attractivité du transport collectif. Pour améliorer l'expérience client, le CITL a ajouté 29 abribus supplémentaires sur le réseau, répartis dans les villes de Lorraine, Sainte-Anne-des-Plaines, Pointe-Calumet, Bois-des-Filion, Saint-Joseph-du-Lac et Sainte-Thérèse.

ACHAT DE TITRES OPUS EN LIGNE!

Le CIT Laurentides est fier partenaire d'une initiative commune des organisations de transport collectif à l'échelle métropolitaine, qui donne désormais aux usagers la possibilité d'acquérir en tout temps des titres de transport en ligne. Ceux-ci peuvent également consulter le contenu de leur carte OPUS à partir de leur ordinateur personnel, à l'aide d'un lecteur de carte, également vendu en ligne.

LANCEMENT DE TITRES UNITAIRES SUR LA CARTE À PUCE

Jusqu'au 16 juin dernier, pour défrayer son passage à bord d'un autobus, un usager sans titre de transport mensuel avait le choix entre payer en argent la somme exacte à bord de l'autobus ou acheter un carnet de 6 passages. Or, le CITL offre maintenant une autre façon de payer, simple et pratique, en permettant de charger, sur une carte OPUS ou sur une carte à puce occasionnelle Express-O, des titres unitaires à tarif régulier. Avec plus de 15 000 titres unitaires chargés entre juin et décembre, l'engouement pour ce nouveau type de paiement a dépassé les prévisions les plus optimistes!

UN NOUVEAU LOGICIEL DE RÉPARTITION POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ

En décembre 2015, le CIT Laurentides se réjouissait de la réponse positive à sa demande d'aide financière auprès des gouvernements fédéral et provincial, qui lui ont accordé une subvention de 882 000\$ pour l'acquisition du logiciel ACCÈS de Giro, un outil de planification et de gestion efficace dédié au service de transport adapté, qui offrira aux usagers la possibilité de faire leurs réservations en ligne. Conçu en outre pour permettre l'automatisation de la conception des trajets, ce logiciel performant facilitera donc grandement le travail du service du transport adapté, de même que ceux des transporteurs et des compagnies de taxi collaborant avec l'organisation.



EN CONSTANTE
ÉVOLUTION POUR
DES SERVICES TOUJOURS
PLUS ADAPTÉS

POUR UNE GESTION EFFICIENTE

En mouvement pour une saine gestion d'entreprise

En 2014, le CITL, en collaboration avec une firme externe, entamait une révision de ses processus internes afin de les optimiser et de les rendre plus efficaces. Cet important exercice structurel, dans le cadre duquel ont été décortiqué et décrit les rôles, tâches et responsabilités de chacun des membres de l'organisation, s'est poursuivi en 2015 et a conduit à l'élaboration d'une cartographie complète des processus.

MESURE DE L'INDICE DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

En 2014, le CITL innovait en développant un guide servant à mesurer l'appréciation de la clientèle sur le service offert et à standardiser les normes de services exigées des fournisseurs. Satisfait de l'efficacité de son bulletin des transporteurs, le CITL a poursuivi en 2015 l'exploitation de cet outil de gestion.

SONDAGE AUX USAGERS

Désireuse d'obtenir le pouls de ses usagers, le CITL lançait, en mai 2015, un sondage éclair en ligne dans le but de mesurer le degré de satisfaction envers les services offerts. Les réponses des quelque 1 000 internautes ayant participé au sondage auront permis à l'organisation de bien cerner des besoins, de confirmer des orientations, en plus de fournir de bonnes pistes d'action en regard des mesures qui pourraient être mises en place pour bonifier davantage l'expérience client.



2015 VU DU RÉTROVISEUR

16

PARTENAIRE CONTRE LA FAIM ET LA PAUVRETÉ

Poursuivant une tradition désormais établie, le CITL a répété son initiative en faveur de Moisson Laurentides, en transformant ses autobus en points de collectes mobiles. C'est ainsi que les 24, 25, 31 décembre et 1er janvier derniers, les usagers qui transitaient sur le réseau ont pu, à leur discrétion, déposer des dons dans la boîte de perception de l'autobus.

Collectes de fonds pour Moisson Laurentides

La générosité dont ont fait preuve les usagers a permis au CITL de remettre à Moisson Laurentides la somme de 4 950 \$. Le CITL tient à remercier tous les contributeurs pour ce geste de solidarité visant à contrer la faim et la pauvreté.

En appui à la cause, le 3 décembre dernier, plusieurs employés du CITL se sont pour leur part postés à l'intersection des boulevards Labelle et Bouthillier, à Rosemère, afin de solliciter des dons auprès des automobilistes et des passants, dans le cadre de la Grande Guignolée des médias. Toutes les sommes récoltées au terme de la journée ont été remises à Moisson Laurentides.



ASSOCIATION QUÉBEC-FRANCE – RÉCOMPENSE À L'EFFORT!

Dans le cadre de l'activité pédagogique « Dictée trouée », organisée par l'Association Québec-France dans le cadre de la Franco-Fête, le CITL a récompensé les efforts des participants en remettant vingt-six Passe-Soleil aux élèves des écoles de la CSSMI participantes. Grâce à une commandite du transporteur Autobus Robert Paquette, les gagnants de la Dictée trouée ont pu profiter d'un voyage étudiant à Québec, à bord d'un autobus offert à taux préférentiel.

TAPE LA GALETTE À BORD DE L'AUTOBUS!

La tenue du Festival de la galette et des saveurs du terroir de Saint-Eustache coïncidant avec la Journée internationale du Park(ing) Day, un mouvement mondial qui invite à la transformation de cases de stationnement en espace de rassemblement ludique et convivial, le CITL a créé sur les lieux mêmes de l'événement un espace consacré à la mobilité en transport collectif et à l'amélioration des infrastructures lui étant consacrées. Dans cet espace, les festivaliers ont pu visiter un autobus hybride, être sensibilisés aux enjeux auxquels fait face le transport collectif dans la région des Basses-Laurentides et courir la chance de gagner l'un des dix laissez-passer mensuels décernés par tirage au sort. Le succès de l'activité a dépassé les attentes à un point tel que le CITL entend la répéter en 2016.



AU COEUR DE LA VIE
COMMUNAUTAIRE

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC ET TRANSPORT EN COMMUN GRATUIT : UN MARIAGE FESTIF!

À l'occasion des célébrations de la Fête nationale à Saint-Eustache, la gratuité a été offerte les 23 et 24 juin derniers, sur présentation d'un laissez-passer, à toute personne voyageant à bord des autobus des lignes régulières transitant par le Terminus d'autobus Saint-Eustache. Une mesure incitative dont se sont prévalus tout près de 400 usagers, qui représente de plus une invitation aussi responsable qu'intelligente à célébrer en toute sécurité!

L'initiative, fort concluante, a été rééditée les 19 et 20 septembre à l'occasion du Festival de la galette et des saveurs du terroir, l'un des événements grand public les plus populaires et les plus fréquentés de toute la région.

POUR UNE PROMOTION DYNAMIQUE DU TRANSPORT EN COMMUN

Présent et engagé dans la communauté, le CITL a participé activement en 2015 aux divers événements publics organisés par le milieu, dans le cadre desquels il a fait une promotion stimulante du transport collectif, en plus d'initier avec succès de nombreuses mesures incitatives en partenariat avec ses partenaires.

- Journées d'accueil des écoles secondaires où le CITL intègre des étudiants au transport collectif : École secondaire Rive-Nord, École secondaire Saint-Gabriel, Polyvalente Sainte-Thérèse, Polyvalente Deux-Montagnes, École secondaire des Patriotes
- Portes ouvertes du Cégep de Saint-Jérôme, du Collège Lionel-Groulx, du Collège Montmorency et du Centre de formation agricole de Mirabel (CFAM)
- Ville de Blainville : Fête au Parc
- Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : Journée annuelle de l'environnement
- Ville de Saint-Jérôme : Lancement du nouveau plan d'action en faveur des aînés
- Ville de Saint-Eustache: Festival de la galette et des saveurs du terroir et Park(ing) Day

DE NOUVEAUX RÉSIDENTS INVITÉS À DÉCOUVRIR LEUR TRANSPORT COLLECTIF!

Afin de faire découvrir tous les attraits et commodités du transport collectif sur le territoire du CITL, des titres de transport, valides 24 heures à compter de la première utilisation, ont été envoyés à 2 355 nouveaux résidents en juillet dernier. Cette initiative originale du CITL et de ses villes partenaires constitue un excellent moyen de promouvoir le transport en commun et d'accroître le nombre d'usagers sur le réseau.

TOURNÉE DES DIRECTEURS POUR LA PRÉSENTATION DU CITL DANS LES VILLES

Amorcée en 2014, la tournée de villes membres du CITL s'est poursuivie en 2015 avec la visite de six municipalités, auxquelles ont été présenté le fonctionnement du CITL, le service offert dans la ville visitée ainsi que les grands enjeux du transport collectif dans la région.



2015 LES GRANDS ENJEUX

18

VASTE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION EN FAVEUR DES VOIES RÉSERVÉES SUR L'A-15

S'appuyant sur une série de constats, un parc automobile en hausse constante, un corridor autoroutier atteignant son point de rupture, des heures de pointe s'étirant jusqu'à 4 heures durant, des pertes de productivité entraînant des coûts de plusieurs milliards de dollars, un développement du transport collectif sérieusement entravé par l'absence de mesures concrètes visant à corriger la problématique, le CITL lançait, en avril 2015, un message pressant au gouvernement du Québec et à l'Agence métropolitaine de transport en faveur d'une action immédiate pour l'aménagement de voies réservées au transport en commun sur l'axe A-15 nord, entre l'Autoroute 50 et la station de métro Montmorency, à Laval.

Le CITL a également appuyé sa requête sur d'autres constats qui justifient de faire de l'aménagement de voies réservées sur l'A-15 une priorité incontournable, dont la forte demande en transport en commun dans l'axe A-15 Saint-Jérôme / Métro Montmorency. Avec près de 200 départs quotidiens, les trajets sur cet axe représentent en effet 37,3 % de l'achalandage de tout le réseau du CITL. Pressant l'AMT et le MTQ à faire preuve de vision globale et structurée et d'arrimer solidement le projet de voie réservée aux travaux de réfection sur l'A-15 et sur le pont Gédéon-Ouimet, le CITL a fait valoir que cette solution, analysée et chiffrée, et dont les études ont démontré la faisabilité et l'efficacité, a été reconnue par le gouvernement du Québec et l'Agence métropolitaine de transport eux-mêmes, en plus d'être fortement appuyée par la Communauté métropolitaine de Montréal et une vaste coalition d'acteurs politiques et socio-économiques.

« MA VOIX POUR LA VOIE »

L'importance de ce dossier, pour lequel le CITL fait de pressantes représentations depuis 10 ans, et duquel dépendent de nombreux enjeux cruciaux pour le développement économique et démographique de la région, nécessitait la mise sur pied d'une vaste campagne de sensibilisation de la population. Sous le thème de « Ma voix pour la voie », l'organisation a ainsi déployé une panoplie de moyens sans précédents dans son histoire - affichage sur les autobus, panneaux autoroutiers, publicité dans les hebdomadaires régionaux et sur les médias sociaux, pétition en ligne, blitz de signatures à bord des autobus, dans les gares et les terminus, sollicitation d'appuis auprès d'acteurs politiques et socio-économiques de la région - afin de susciter l'adhésion la plus large possible et de convaincre ainsi le gouvernement et l'AMT à l'urgence d'allouer les ressources nécessaires à la prompte réalisation du projet.

Pour le CITL, seule la mise en place d'infrastructures adaptées sur la Couronne nord, tel qu'elle le préconise à l'intérieur de son plan stratégique, pourra convaincre un plus grand nombre de citoyens de troquer leurs déplacements en voiture pour le train et l'autobus et de contribuer ainsi au développement d'une réelle culture du transport collectif.

PROJET DE LOI 76,

MODIFIANT PRINCIPALEMENT LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION DU TRANSPORT COLLECTIF MÉTROPOLITAIN : AVENIR INCERTAIN, INCOHÉRENCE ET INIQUITÉS

C'est avec espoir que le Conseil intermunicipal de transport Laurentides saluait, au printemps 2015, la volonté du ministre des Transports d'entreprendre une réforme en profondeur de la gouvernance du transport en commun dans la région métropolitaine, réclamée depuis des années par l'ensemble des acteurs concernés. Une réforme qui, en s'appuyant sur une vision intégrée, pourrait œuvrer de façon cohérente et structurée à une amélioration globale de la prestation des services, pour devenir l'instrument susceptible d'élever le transport collectif métropolitain au niveau des meilleurs standards internationaux. En tant qu'acteur de premier plan dans le domaine du transport en commun à l'échelle métropolitaine, le CITL, à l'instar de ses partenaires, a, dès la première annonce, manifesté clairement son désir de contribuer de façon constructive à la réussite de la réforme projetée.

En mai 2015, au moment où restait à définir concrètement cette réforme au plan de l'organisation des services, convaincu que son expertise dans le secteur du transport collectif à l'échelle métropolitaine pourrait apporter un éclairage utile et pertinent, le CITL adressait donc au ministre des Transports une lettre dans laquelle il exprimait le souhait de pouvoir lui présenter le modèle d'organisation à succès qu'il avait su mettre sur pied, partager son expérience et lui soumettre quelques avenues prometteuses propres à assurer l'atteinte des objectifs de la future gouvernance.

LES GRANDS
DOSSIERS
2015



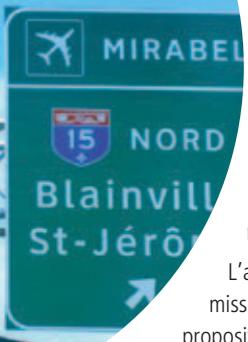


DE NOMBREUX IRRITANTS

Au cours des semaines qui ont suivi, un premier modèle d'organisation du transport collectif a d'abord été présenté aux différents acteurs concernés du milieu. L'examen de celui-ci ayant révélé plusieurs failles et irritants qui allaient à l'encontre même du principe d'équité entre les différents usagers du transport collectif dans la région métropolitaine et de la reconnaissance des municipalités en tant que gouvernement de proximité, telle que reconnue dans le Pacte fiscal, le CITL rédigeait à l'intention du ministre des Transports une série de recommandations dans un document de propositions, et réitérait son désir de le rencontrer afin de les lui exposer de vive voix.

En septembre, dans le cadre d'une rencontre privée, le CITL a ainsi pu exposer sa vision au ministre Poëti et proposer des modifications à la structure du Réseau de transport métropolitain qui allaient dans le sens du respect de l'autonomie et la compétence des élus municipaux dans l'organisation du transport par autobus et adapté sur leurs territoires respectifs. L'ouverture manifestée par le ministre lors de cette rencontre, permettait au CITL d'envisager la suite des choses avec un certain optimisme. Or, force lui a été de constater, à la lecture du projet de loi présenté en novembre, qu'aucune des modifications proposées n'avait été retenue. Le CITL a alors demandé à être entendu dans le cadre des consultations particulières devant précéder l'adoption du projet de loi. Cette demande lui ayant été refusée, le CITL a quand même tenu à soumettre un mémoire, tout en travaillant activement en parallèle à sensibiliser les élus provinciaux de son territoire aux impacts négatifs, pour la population des Couronnes, de l'adoption du projet de loi tel que rédigé.

L'année 2015 s'est terminée sur la suspension des travaux de la Commission des transports et de l'environnement, sans que soit modifiée la proposition gouvernementale. Le CITL, par la voix unanime des membres de son conseil d'administration, est donc fermement résolu à suivre de près l'évolution du dossier, et à utiliser tous les moyens à sa disposition pour défendre les intérêts de la population qu'il dessert.



PERSPECTIVES 2016

EN 2016, LE CITL ENTEND METTRE EN ŒUVRE LES DIFFÉRENTES MESURES CONTENUES À SON PLAN STRATÉGIQUE 2020 – HORIZON 2025, ET TRAVAILLER ACTIVEMENT À L'AVANCEMENT DE DOSSIERS MAJEURS INTIMEMENT LIÉS À L'AVENIR ET À LA PÉRENNITÉ DU TRANSPORT COLLECTIF.



TRANSPORT RÉGULIER

20

AUX MEMBRES DU CONSEIL,

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil intermunicipal de transport Laurentides - secteur transport régulier, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, les états de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales, de l'excédent de fonctionnement non affecté, de la réserve financière, de l'excédent d'investissement à des fins fiscales, de l'investissement net dans les éléments à long terme et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

OPINION

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil intermunicipal de transport Laurentides - secteur transport régulier au 31 décembre 2015, ainsi que de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales, de l'excédent de fonctionnement non affecté, de la réserve financière, de l'excédent d'investissement à des fins fiscales, de l'investissement net dans les éléments à long terme et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

OBSERVATIONS

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur le fait que le Conseil intermunicipal de transport Laurentides - secteur transport régulier - inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire et présentées aux pages 3 et 8, portent sur l'établissement de l'excédent de l'exercice à des fins fiscales ainsi que sur l'investissement net dans les éléments à long terme. De plus, j'attire l'attention sur la note complémentaire 3 qui indique qu'un projet de loi a été déposé par le ministre des Transports au cours de l'exercice. Ce projet de loi pourrait mener au remplacement des CIT par le Réseau de transport Métropolitain (RTM) dans un avenir rapproché.

Les données présentées à titre de budget de l'exercice terminé au 31 décembre 2015 ont été préparées sur la base d'hypothèses comptables, financières et statistiques, conséquemment, je n'exprime pas d'opinion sur ce budget.



GARIÉPY BUSSIÉRE CPA INC.¹

Saint-Jérôme, le 8 avril 2016

¹ Par Jean-Gaétan Gariépy, CPA auditeur, CA

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Exercice terminé le 31 décembre

	2015		2014	
	Budget	Réalisations	Réalisations	
Revenus				
Répartition à l'ensemble des municipalités	21 431 295 \$	7 530 320 \$	13 395 786 \$	
Contribution des usagers	13 945 650	13 430 544	13 228 916	
Subventions	12 780 005	13 931 636	13 518 809	
	<u>48 156 950</u>	<u>34 892 500</u>	<u>40 143 511</u>	
Dépenses de fonctionnement				
Administration générale	2 684 090	2 490 092	2 421 595	
Transport	44 319 855	42 131 535	39 700 025	
Réserve pour éventualités	724 500	—	—	
Frais de financement	19 250	32 792	15 842	
Amortissement des immobilisations	1 094 290	762 919	702 645	
	<u>48 841 985</u>	<u>45 417 338</u>	<u>42 840 107</u>	
Déficit de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	<u>(685 035)</u>	<u>(10 524 838)</u>	<u>(2 696 596)</u>	
Conciliation à des fins fiscales				
Amortissement des immobilisations	1 094 290	762 919	702 645	
Affectation aux activités d'investissement	(409 255)	(33 001)	(124 673)	
Affectation de l'excédent fonctionnement non affecté	—	1 794 920	3 467 062	
Affectation de la réserve financière	—	8 078 783	59 377	
Affectation à la réserve financière	—	(78 783)	(150 816)	
	<u>685 035</u>	<u>10 524 838</u>	<u>3 953 595</u>	
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>	<u>1 256 999 \$</u>	

SITUATION FINANCIÈRE

31 décembre

	2015	2014
Actif financiers		
Encaisse	19 086 \$	25 617 \$
Débiteurs	5 622 013	13 466 815
Placement à long terme	5 000 000	6 200 000
	<u>10 641 099</u>	<u>19 692 432</u>
Passif		
Emprunt bancaire	2 100 000	1 850 000
Créditeurs	7 938 910	7 865 403
Recettes reportées	471 650	227 991
Dettes à long terme	196 600	221 400
	<u>10 707 160</u>	<u>10 164 794</u>
Actifs financiers nets	<u>(66 061)</u>	<u>9 527 638</u>
Actifs non financiers		
Frais payés d'avance	66 061	267 282
Immobilisations	3 256 227	3 555 460
	<u>3 322 288</u>	<u>3 822 742</u>
Excédent accumulé		
Excédent de fonctionnement non affecté	—	1 794 920
Réserve financière	—	8 000 000
Investissement net dans les éléments à long terme	3 256 227	3 555 460
	<u>3 256 227 \$</u>	<u>13 350 380 \$</u>

TRANSPORT, ADAPTÉ

22

AUX MEMBRES DU CONSEIL,

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil intermunicipal de transport Laurentides - secteur transport adapté, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, les états de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales, du déficit de fonctionnement non affecté, de l'excédent d'investissement à des fins fiscales, de l'investissement net dans les éléments à long terme et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

OPINION

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil intermunicipal de transport Laurentides - secteur transport adapté au 31 décembre 2015, ainsi que du déficit de fonctionnement à des fins fiscales, du déficit de fonctionnement non affecté, de l'excédent d'investissement à des fins fiscales, de l'investissement net dans les éléments à long terme et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

OBSERVATIONS

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur le fait que le Conseil intermunicipal de transport Laurentides - secteur transport adapté inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire et présentées aux pages 3 et 8, portent sur l'établissement du déficit de l'exercice à des fins fiscales ainsi que sur l'investissement net dans les éléments à long terme. De plus, j'attire l'attention sur la note complémentaire 3 qui indique qu'un projet de loi a été déposé par le ministre des Transports au cours de l'exercice. Ce projet de loi pourrait mener au remplacement des CIT par le Réseau de transport Métropolitain (RTM) dans un avenir rapproché.

Les données présentées à titre de budget de l'exercice terminé au 31 décembre 2015 ont été préparées sur la base d'hypothèses comptables, financières et statistiques, conséquemment, je n'exprime pas d'opinion sur ce budget.



GARIÉPY BUSSIÈRE CPA INC.¹
Saint-Jérôme, le 8 avril 2016

¹ Par Jean-Gaétan Gariépy, CP A auditeur, CA

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Exercice terminé le 31 décembre

	2015		2014	
	Budget	Réalisations	Réalisations	
Revenus				
Répartition à l'ensemble des municipalités	2 131 134 \$	2 522 355 \$	1 650 045 \$	
Contribution des usagers	756 375	758 586	683 160	
Subventions	1 532 520	1 436 977	1 276 726	
	<u>4 420 029</u>	<u>4 717 918</u>	<u>3 609 931</u>	
Dépenses de fonctionnement				
Administration générale (annexe A)	725 237	641 406	641 468	
Transport (annexe B)	3 365 230	3 591 007	3 323 918	
Réserve pour éventualités	60 000	—	—	
Frais de financement	2 430	3 211	1 649	
Amortissement des immobilisations	6 575	3 746	3 807	
	<u>4 159 472</u>	<u>4 239 370</u>	<u>3 970 842</u>	
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	260 557	478 548	(360 911)	
Conciliation à des fins fiscales				
Amortissement des immobilisations	6 575	3 746	3 807	
Affectation aux activités d'investissement	(14 370)	(1 321)	(3 624)	
Affectation au déficit de fonctionnement non affecté	(252 762)	—	—	
	<u>(260 557)</u>	<u>2 425</u>	<u>183</u>	
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	— \$	480 973 \$	(360 728) \$	

SITUATION FINANCIÈRE

31 décembre

	2015	2014
Actif financiers		
Encaisse	6 026 \$	4 751 \$
Débiteurs	494 691	609 313
	<u>500 717</u>	<u>614 064</u>
Passif		
Emprunt bancaire	40 000	170 000
Créditeurs	453 294	918 658
Recettes reportées	10 500	9 417
	<u>503 794</u>	<u>1 098 075</u>
Actifs financiers nets	(3 077)	(484 011)
Actifs non financiers		
Frais payés d'avance	3 077	3 038
Immobilisations	8 191	10 616
	<u>11 268</u>	<u>13 654</u>
Excédent (Déficit) accumulé		
Déficit de fonctionnement non affecté	—	(480 973)
Investissement net dans les éléments à long terme	8 191	10 616
	<u>8 191 \$</u>	<u>(470 357) \$</u>

Les membres du conseil d'administration du CITL tiennent à remercier l'ensemble des employés pour leur remarquable collaboration au succès de l'organisation.

France Bélisle	Céline Gingras	Stéphane Paquin
Caroline Berthiaume	Chantal Giroux	Chantal Ratté
Lucy Bissonnette	Cécile Grenouillat	Jean-Marc Robillard
Sylvie Boucher	Frédéric Houde	Serge Rouette
Linda Boudreault	Nicole Houle	Nathalie Roy
Kim Boulerice	Josée Laferrière	Chamlang Sanga
Louis Champagne	Michel Laflamme	Éliane Sauvageau-Grenier
Martine Couderc	Lynette Laframboise	Nathalie Séguin
Marie-Michelle Crevier	Camille Laurier	Christelle Soler
Mélanie D'Anjou	Josée Lauzon	France Varennes
Chantal Fournelle	Chantal Lecompte	Émilie Vermette
Michèle Fournier	Elizabeth Leroux	Linda Vona
Marie-Lou Gagnon	Lyne Meilleur	
Alexandre Gascon-Gosselin	Kevin Millette	



Source
Plan stratégique 2020 - horizon 2025

Rédaction, conception, coordination
Céline Falardeau, Communications stratégiques
Hélène Camirand, Communications graphiques

Impression
Impression BT

ISBN 978-2-9814004-7-5 (version imprimée)
ISBN 978-2-9814004-8-2 (PDF)
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2016





CIT Laurentides
37 rue Turgeon, 3^e étage
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3H2

Transport régulier
T. 450 433-7873
citl@citl.qc.ca

Transport adapté
T. 450 433-4000
Ligne sans frais : 1 877 433-4004
(Oka, Saint-Placide)
citladapte@citl.qc.ca
www.citl.qc.ca